

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 28 (1940)
Heft: 5

Artikel: Progens : monographie sur l'histoire de la commune et de la paroisse [suite]
Autor: Bourgoïn, Gaston
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817963>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

XXVIII^{me} Année

No 5

Septembre-Octobre 1940



PROGENS

·MONOGRAPHIE SUR L'HISTOIRE DE LA COMMUNE ET DE LA PAROISSE

par GASTON BOURGOIN, curé.

(Suite.)

CHAPITRE IV

LA VIE D'UN VILLAGE

§ I *Les habitants et leurs occupations.*

Depuis que la colline de Progens est habitée, l'agriculture et l'élevage du bétail y sont en honneur. Il a fallu défricher, « esserter » les épaisses forêts qui la recouvraient, mais ce travail ne fut pas vain et de beaux prés, au fourrage abondant, recouvrent aujourd'hui tout le territoire de la commune. Chez nous, comme dans le reste du canton, c'est surtout à partir du deuxième quart du XIX^e siècle que l'agriculture se développa. La suppression des anciennes redevances féodales, la connaissance et l'usage rationnel des engrais, les améliorations foncières au moyen de drainages, une meilleure utilisation des « communs » par le partage et leur mise en culture, et particulièrement l'abandon progressif d'une routine séculaire, tout contribua au magnifique essort de l'agriculture fribourgeoise ¹.

¹ Cf. l'intéressante étude du Conseiller d'Etat, Emile SAVOY, *L'Agriculture fribourgeoise vers 1830*. A.F., XIX^e année, 1931.

La comparaison des recensements du bétail effectués dans le premier tiers du siècle passé et en avril 1940 démontre que notre village n'est pas resté en arrière, mais qu'il a participé d'une manière réjouissante au développement de l'agriculture¹.

I. *Bêtes à cornes.*

	1817	1823	1827	1940
Taureaux	—	—	1	3
Bœufs	3	—	—	2
Vaches	77	56	59	168
Génisses	17	20	16	95
Veaux	9	19	17	82
Totaux	106	95	93	350

II. *Chevaux.*

	1817	1823	1827	1936
Etalons	—	—	—	—
Chevaux	3	—	10	17
Juments	22	23	29	1
Poulains	3	7	4	1
Totaux	28	30	43	19

III. *Menu bétail.*

	1817	1825	1827	1940
Brebis	11	25	10	9
Chèvres	12	26	17	19
Porcs	27	30	29	202
Totaux	50	81	56	230

C'est aussi au commencement du siècle passé, que J.-B.-J. Brémond commença à mettre en valeur les beaux domaines de « la Châtelaine » et du « Praz Linliaz », en assainissant les marais de Semsales et le lieu-dit de la commune de Progens, « en Agnière ».

Il construisit d'abord à cet endroit, qui perdit son nom, une maison pour ses fermiers, ainsi qu'une grange

¹ 1817, 1823-5, 1827; A.E.F., Recensement du bétail de 1817 à 1830. 1940: Résultats communiqués par l'inspecteur du bétail.

et une écurie en pierre, bois et bardeaux, bâtiments taxés 5200 fr., en 1818, au cadastre de Progens. En 1836, par suite d'une nouvelle délimitation, ce bâtiment, qui était situé sur la commune de Progens, fut compris désormais dans les limites de la commune de Grattavache. Incendiée une première fois en 1840, une seconde fois en 1848, la Châtelaine fut reconstruite dans sa forme actuelle, pour devenir, dès 1850, la maison d'habitation de la famille de Brémond¹. Aujourd'hui, ce domaine, propriété d'une société immobilière tessinoise, se trouve réparti entre les communes de Progens, Semsales et Grattavache.

Il est à remarquer que l'établissement de la Verrerie en 1776 ne devait pas entraver le développement de l'agriculture². Le paysan de Progens préféra toujours cultiver sa terre, plutôt que d'aller travailler dans les mines ou à la chaleur des foyers de la verrerie. Pour autant que les renseignements concernant la profession soient exacts, les recensements successifs de la population au XIX^e siècle sont significatifs à cet égard. Les vieilles familles de Progens ne comptent, pour ainsi dire, aucun de leurs membres parmi les verriers ou les mineurs. L'amour de la terre a été plus fort que l'espoir d'un gain relatif, mais en tout cas *chaudement* gagné. Il n'en fut pas de même dans les villages environnants. La commune de St-Martin, le Jordyl en particulier, fournit en tout temps un grand nombre de mineurs et, plus tard, après la fermeture des mines, vers 1880, un grand nombre de verriers. Au Jordyl, on trouvait assez facilement le cas de familles où le père était laboureur, le fils mineur, la belle-fille « laboureuse » et les petites-filles tresseuses de paille. A Grattavache et à Fiaugères, beaucoup plus qu'à Progens, des individus portant des noms du terroir sont indiqués comme mineurs ou verriers.

¹ A.E.F. Registres du cadastre de l'assurance incendie.

² C'est même grâce à cette industrie, que la commune de Progens compta un nombre toujours croissant de chevaux rendus nécessaires pour les transports de la fabrique et des mines.

Sur les 43 familles que compte actuellement (juin 1940) la commune de Progens, il y a 11 familles qui ne comptent que des agriculteurs, 17 dont les membres furent soit verriers ou mineurs (1917-1921), soit descendants d'anciens verriers ou de gens ayant eu une activité en rapport avec la verrerie, enfin 15 familles arrivées depuis la fermeture de la fabrique et des mines, parmi lesquelles, cinq cultivent la terre.

Les verriers, surtout ceux qui ont acquis droit de cité à Progens, se sont mués petit-à-petit en agriculteurs et sont devenus propriétaires fonciers¹. Les anciens racontent assez volontiers que les *verriers-paysans* excitaient la jalousie de leurs camarades ouvriers, comme aussi l'antagonisme existant entre le verrier et le paysan, antagonisme qui avait souvent sa source dans des causes politiques. Le paysan de Progens a gardé quelque chose dans sa mentalité de ce mélange de gens venant de pays si divers, qu'il côtoyait tous les jours: son individualité s'est encore prononcée davantage. De plus, d'entendre si souvent parler autour de lui l'allemand, l'italien et le français, il a perdu plus qu'ailleurs l'habitude du patois. Le fait pour les enfants des terriens d'être mélangés, à l'école, aux enfants des ouvriers étrangers, a puissamment contribué au succès des mesures draconiennes prises, vers la fin du siècle passé, par les autorités scolaires, pour supprimer le langage populaire. Aujourd'hui, la jeunesse ne sait presque plus parler le patois. Ne faut-il pas le regretter?

Ainsi, la vie s'écoulait plus paisible à Progens qu'à la Verrerie. A Progens, seule la fête du Patron de la cha-

¹ N'y a-t-il pas là une illustration de la doctrine de Léon XIII exposée dans l'Encyclique *Rerum Novarum* (1891): « L'ouvrier (recevant un salaire)... s'appliquera à être parcimonieux et fera en sorte par de prudentes épargnes, de se ménager un petit superflu qui lui permette de parvenir un jour, à l'acquisition d'un modeste patrimoine »? Pour être tout à fait exact, il faut ajouter que certaines unions matrimoniales avec les filles du pays ont pu aussi contribuer à l'établissement des « verriers-paysans ».

pelle, saint Barthélemy (24 août), rompait la monotonie « des travaux et des jours ». Quelques dizaines d'années avant l'érection de la paroisse en 1888, cette fête avait une portée générale, raconte Mgr Jaccoud, ancien Recteur du Collège St-Michel, dans ses *Souvenirs d'enfance* :

« On y venait de tout le voisinage, et c'était en particulier la fête des enfants, à qui, ce jour-là, pour les récompenser des petits travaux qu'ils avaient exécutés pendant l'été, on achetait force bonbons et cadeaux. Toute la place qui va de la cure à la chapelle était remplie par les bancs des marchands de confiseries et d'objets de piété. Il n'était pas d'enfant qui ne s'en allât avec sa charge de pâtisseries et de jouets. Longtemps d'avance, on pensait à cette fête, qui était une réjouissance... »¹

A la Verrerie, par contre, il y avait beaucoup plus d'animation. D'abord, c'était un centre d'affaires qui attirait beaucoup de monde. Le nombre d'ouvriers que la fabrique occupait, le trafic occasionné par le va-et-vient des charretiers qui ravitaillaient la verrerie en matière première et qui transportaient « toute espèce de marchandises en verre », tout contribuait à donner un aspect particulier à cet endroit.

A la Verrerie, on aimait les divertissements. Une des raisons que fit valoir en 1850, Antoine Brémont au Conseil d'Etat, pour convertir en droit d'auberge, le droit de pinte, accordé dès l'origine par LL.EE., est d'établir une salle convenable pour que les jeunes gens des environs, qui se plaisaient à venir fréquemment à la Verrerie, puissent y danser tout à leur aise. En outre, le maître de la fabrique organisait chaque année « un tirage à la carabine », auquel on venait de « Bulle, de Châtel et même du canton de Vaud ». Ce droit d'auberge fut accordé le 22 novembre 1850, « sous l'enseigne de l'*Industrie* », à condition que « les voyageurs et les passants fussent traités convenablement ».

C'est dans cette auberge que les verriers aimaient aussi

¹ Mgr J.-B. JACCOUD, *Souvenirs d'enfance*, Fribourg 1926, p.67.

à se réunir pour discuter les grands problèmes qui agitaient l'opinion au milieu du XIX^e siècle. Des maîtres experts dans l'art de la politique avaient entrepris « de défricher les idées » comme d'autres « défrichaient les tourbières ». Ceux-ci avaient « extirpé les genêts » des marais de Semsales, ceux-là voulaient « déraciner les préjugés » pour « y substituer les idées humanitaires ». Nous avons tout lieu de croire que « les résultats... poursuivis sur une grande échelle » furent par trop satisfaisants ¹.

* * *

Le mouvement de la population a été évidemment influencé par le développement de la Verrerie, ainsi qu'on en peut juger par les statistiques suivantes.

Avant l'établissement de l'industrie, Progens ne devait guère compter plus d'une centaine d'habitants. Le recensement de la population de 1811 indique 99 habitants à Progens et celui de 1818, 110. Mais il faut remarquer que les ouvriers de la verrerie ne sont pas compris dans ces chiffres, ainsi que le note le recenseur de 1818 ².

Par contre, un « état » de la Verrerie, établi en juin 1818 et conservé aux Archives de l'Evêché ³, indique: « trois maîtres, Brémond, Montciel et un troisième à Lausanne; quatre sous-intendants dont trois protestants et quinze familles de différents pays toutes catholiques, faisant environ 80 individus ».

Les recensements suivants sont plus complets; celui

¹ A.E.F., Chemise de la séance du Conseil d'Etat du 22 nov. 1850; Rég. Arr., n° 61 f° 205.

² « Progens, Nos 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, Monsieur Bremond. » Et dans la colonne des observations: « On n'a jamais porté dans état nominatif de notre commune (ceux) de la fabrique des Mines et Verries de Semsales quoique rière notre commune ». A.E.F., Recensement 1818. Cette situation fut à l'origine d'un conflit qui s'éleva entre M. de Brémond et les organes de la Police Centrale, au sujet de la police des étrangers en 1824. Cf. à ce sujet *Etrennes frib.* 1941: *Un fait pur comme l'émigration au Brésil de 1819...*

³ A.Ev.F., Dossier Semsales.

de 1834, par exemple, indique 105 habitants à la Verrerie et 94 à Progens, soit un total de 199 pour la commune.

I. *Recensements cantonaux* : Commune de Progens.

1834 = 199 h. 1839 = 179 h. 1845 = 173 h.
1836 = 172 h. 1842 = 188 h.

II. *Recensements fédéraux* : Commune de Progens.

<i>Années</i>	<i>Ménages</i>	<i>Popul.</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Cathol.</i>	<i>Protest.</i>
1850	34	164	92	72	161	3
1860	34	164	88	76	164	—
1870	48	247	135	112	235	12
1880	49	270	139	131	256	14
1888	52	303	—	—	288	15
1900	63	370	201	169	343	27
1910	85	460	255	205	422	35
1920	57	296	166	130	291	5
1930	45	221	119	102	221	—

Accroissement depuis 1850: 57, soit le 34,8%

III. Population de Progens selon l'origine:

<i>Années</i>	<i>Popula- tion</i>	<i>a) Progens</i>	<i>Originaires de</i>		
			<i>b) canton de Fribourg</i>	<i>c) autres can- tons suisses</i>	<i>d) l'étran- ger</i>
1834	199	105	42	13	39
1836	172	97	25	15	35
1839	179	98	48	3	30
1842	188	91	53	17	27
1845	173	89	42	17	25
1850	164	85	30	9	40
1860	164	63	63	7	31
1870	247	91	101	21	34
1880	270	98	99	31	42
1888	303	111	120	33	39
1900	370	140	160	37	33
1910	460	149	203	36	72
1920	296	99	136	27	34
1930	221	84	125	11	1

IV. Ressortissants de Progens résidant en Suisse:

Années	En Suisse	soit		
		1° à Progens	2° canton de Fribourg	3° autres cantons suisses
1888	213	111	85	17
1900	252	140	91	21
1910	309	149	120	40
1920	320	99	137	84
1930	329	84	126	119

V. L'attrait exercé sur les étrangers par la Verrerie (jusqu'en 1914) et par les Mines de la S.A. (1917-1921) se prouve par le tableau suivant:

Etrangers établis à	1834	1860	1870	1880	1888	1900	1910	1920	1930
Progens	39	31	34	42	39	33	72	34	1
Grattavache	2	2	—	10	9	1	1	7	1
St-Martin	7	9	9	7	1	—	—	14	2
Semsaies	18	34	16	12	15	59	35	11	7
Totaux	66	76	59	71	64	93	108	66	11

Ces différentes statistiques¹ sont assez parlantes par elles-mêmes pour qu'il soit nécessaire de les commenter beaucoup. Remarquons cependant que

- 1° les étrangers, dont le nombre est indiqué dans le tableau V, ne sont pas nécessairement des verriers ou des mineurs; cela vaut spécialement pour la commune de Semsales;
- 2° à Progens, par contre, les étrangers indiqués sont tous des ouvriers de la verrerie ou des mines; au tableau III, dans le chiffre 39 donné pour l'année 1834, sont compris 11 *heimallosen*, il n'y en a plus qu'un en 1836 parmi les 35 étrangers. Le seul étranger à la Suisse inscrit au re-

¹ A.E.F., Recensements de 1811, 1818, 1834, 1836, 1839, 1842, 1845, et 1850. *Publications officielles du Bureau fédéral de Statistique* pour les recens. de 1850, 1860, 1870, 1880, 1888, 1900, 1910, 1920 et 1930.

censement de 1930 était le curé de la paroisse, M. l'abbé Willy Castel, originaire de l'île Maurice ;

- 3° le nombre des ressortissants de Progens résidant en Suisse a passé de 213 en 1888 à 329 en 1930, il est actuellement de 524 dont 79 habitent la commune¹ ;
- 4° la population de Progens s'est stabilisée autour de 220 habitants, répartie en 43 familles (juin 1940).

Signalons qu'au point de vue militaire, 29 soldats ont répondu à l'appel du pays, le 2 septembre 1939. D'après le « rôle militaire » du bailliage de Rue, il y avait, en 1567, 10 hommes en état de porter les armes pour le compte de Fribourg. Par contre, d'après le « rôle » de 1685, on en comptait 26². Pour comprendre cette différence, il ne faut pas perdre de vue que, jusqu'au 30 mars 1665, Progens était partagé entre le bailliage fribourgeois de Rue et le bailliage bernois d'Oron. De plus, sous l'Ancien Régime, on comptait comme soldats les hommes âgés de 16 à 60 ans.

Au point de vue économique, relevons que, dans la commune de Progens, d'après le recensement de 1930, il y avait 61 personnes occupées à l'agriculture, 14 à l'industrie et à différents métiers et 9 au commerce. Ces chiffres sont restés sensiblement les mêmes. Aujourd'hui, on compte 2 épiceries, 1 boulangerie et 1 auberge. Au temps de la Verrerie, il y avait 3 ou 4 épiceries, 2 boulangeries et 2 auberges. On a vu plus haut que l'auberge à l'enseigne de « l'Industrie » a été ouverte en 1850, elle remplaçait l'ancienne cantine prévue par les règlements

¹ Selon les renseignements fournis par l'Officier d'Etat-civil de Progens, les bourgeois de Progens sont en tout actuellement 631 : à Progens, 79, soit le 12,5 % ; en Suisse 445, soit le 70,5 % ; à l'Etranger, 107, soit le 17 %. En d'autres termes, pour 1 bourgeois qui habite la commune, il y en a 7 qui sont en dehors et qui, en cas de besoin, ont le droit de réclamer une aide à leur commune d'origine. Cette augmentation est due uniquement au jeu des mariages et des naissances, car depuis plusieurs dizaines d'années, la commune de Progens a toujours refusé d'accepter de nouveaux ressortissants.

² A.E.F., Rôles militaires du bailliage de Rue 1567 et 1665.

de police de la Verrerie de 1779 à 1796. « L'Industrie » a été fermée en 1923. La pinte actuelle à l'enseigne de « l'Union fédérale » date du 27 janvier 1875. La première concession avait été demandée par Joseph-Auguste Schmidt, de Chamoson, appuyé par une pétition des verriers¹. La forge, signalée déjà par Kuenlin² en 1832, n'a cessé de fonctionner qu'après la fermeture de la verrerie.

* * *

Trois sociétés concourent actuellement au développement économique de la commune de Progens: la Société de Laiterie, la Corporation des Eaux et la Caisse de Crédit Mutuel³.

a) *La Société de Laiterie* remonte à l'année 1867. Elle a été fondée sous le nom de Société de Fromagerie de Progens par 18 propriétaires et fermiers de la commune et de la Combaz et du Froumi (commune de St-Martin)⁴. Jusqu'au 31 décembre 1880, la Société se chargeait elle-même de l'utilisation de son lait, en confiant à un fromager à ses gages la fabrication du fromage, vendu en bloc à un marchand. Ensuite, elle laissa son lait à un laitier particulier (le prix variait de 10,5 à 13 cent. le kg.), de 1881 à 1906, et, dès cette date, à la Société Nestlé à Vevey (1907-1932). Aujourd'hui, c'est la Fédération laitière du Léman, à Vevey également, qui achète le lait de Progens⁵.

¹ A.E.F., Registre des Concessions et Chem. de la Séance du Conseil d'Etat du 27 janvier 1875.

² KUENLIN, op. cit., t. II, p. 347.

³ Nous signalons en plus les *Syndicats d'élevage du bétail* de Semsales et de St-Martin qui se partagent les paysans de la commune de Progens.

⁴ Les agriculteurs de la Verrerie, font partie de la Société de Grattavache.

⁵ La première année de sa fondation, 1867, la Société de laiterie a reçu 76 882 litres de lait de 18 agriculteurs. En 1879, elle recevait 75 550 kilog. de 24 sociétaires. En 1939, elle contrôlait pour le compte de la Fédération du Léman, 491 340 kilog. que « coulaient » 20 sociétaires. Protocole I de la Société et renseignements particuliers.

b) *La Corporation des Eaux de Progens* doit sa fondation aux propriétaires de la Verrerie. Avant qu'à Progens, on utilisât l'eau fournie par cette société, chaque maison avait son puits. De plus, pour parfaire les besoins, la commune possédait une fontaine, d'où jaillissait une eau excellente et jamais tarie. En 1906, la Société de la Verrerie capta une source, au lieu-dit «le Moyon» au-dessus de Sem-sales, pour les besoins de la fabrique et des ménages des ouvriers. Lors de la vente de la Verrerie à la S.A. des Verreries de St-Prex, en 1912, M. Jules de Brémond se rendit acquéreur de la source du Moyon et des installations, et se chargea du service de distribution d'eau potable, non seulement à la Verrerie, mais aussi à Progens, où il construisit le réservoir. Le 6 septembre 1919 «quelques propriétaires, abonnés à l'eau du Moyon», se réunissaient, d'une part, en vue de fonder «une corporation de droit public des Eaux de la Verrerie de Progens», et, d'autre part, en vue de racheter à M. de Brémond tous les droits d'eau qu'il possédait et toutes les installations pour le prix de 15 000 fr. Dans ce but, un capital social de 19 500 fr., divisé en 39 parts de fondateurs de 500 fr. chacune était souscrit immédiatement par les 18 sociétaires présents. Aujourd'hui, la Corporation des Eaux de Progens compte 27 abonnés auxquels, en 1939, elle a distribué 3856 m³ d'eau potable¹.

c) *La Caisse de Crédit Mutuel de Progens (système Raiffeisen)* a été fondée le 1^{er} mars 1936, dans le but de procurer à ses membres (actuellement au nombre de 16), à un taux raisonnable, les crédits nécessaires à leurs exploitations, et, à la population du village, un lieu de placement sûr et avantageux, afin de favoriser l'épargne. En voulant que l'argent du village reste au village, la Caisse Raiffeisen entend rendre à la profession agricole son entière indépendance, en lui permettant de gérer elle-même ses biens. Le rayon restreint de la Caisse de Progens ne l'empêche pas

¹ Protocole I de la Corporation et rend. part.

de remplir son but, la preuve en est dans les chiffres suivants: Le bilan du premier exercice de 1936 bouclait par 12 023 fr., celui de 1939 par 55 765 fr. Le nombre des carnets d'épargne passait de 26 avec 11 112 fr. en 1936, à 68 avec 34 756 fr. en 1939. Durant les quatre premières années de son existence, la Caisse a accordé tant à ses membres qu'à la Commune et à la Paroisse, 17 crédits s'élevant à 64 000 fr. Les fonds disponibles sont placés à l'Union suisse des Caisses de Crédit Mutuel à St-Gall, à laquelle la Caisse de Progens est affiliée ¹.

(A suivre.)

¹ L'Union suisse fait office de chambre de compensation, de bureau de renseignements et de contentieux; elle assure la direction générale des caisses affiliées et leur procure, chaque année, la revision professionnelle.
